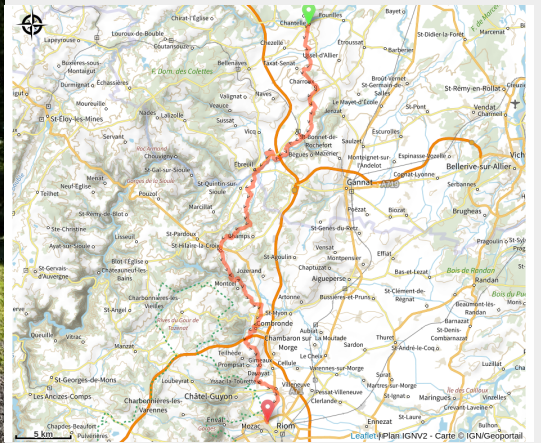


GTMC-VTT - Étape 10 - Chantelle > Riom

Allier - Chantelle



Vue sur les volcans depuis Charroux (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de Chantelle à Riom. L'itinéraire de la GTMC à VTT poursuit sa route de Chantelle à Riom avec en point de mire la Chaîne des Puys.

Très vite vous arrivez à Charroux, l'un des Plus Beaux Villages de France. Il accueille de nombreux artisans en son sein. On longe ensuite la Sioule jusqu'à Ebreuil sur une portion assez vallonnée. Le reste du tracé propose de plus en plus de panoramas sur les volcans sans jamais créer de lassitude pour le pilote. L'arrivée dans la plaine céréalière de la Limagne et les vues sur Riom et le Puy de Dôme sont particulièrement splendides. Les chemins, larges et très roulants sont un réel plaisir à VTT.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h 15

Longueur : 58.0 km

Dénivelé positif : 1317 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Chantelle

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Communes : 1. Chantelle

2. Taxat-Senat

3. Charroux

4. Saint-Bonnet-de-Rochefort

5. Vicq

6. Ébreuil

7. Saint-Quintin-sur-Sioule

8. Champs

9. Saint-Hilaire-la-Croix

10. Montcel

11. Combronde

12. Teilhède

13. Beauregard-Vendon

14. Prompsat

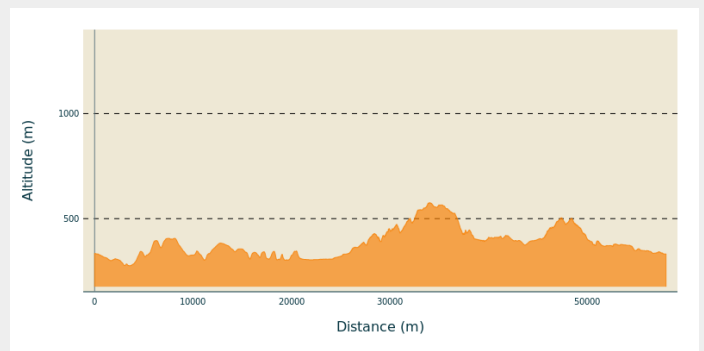
15. Gimeaux

16. Yssac-la-Tourette

17. Saint-Bonnet-près-Riom

18. Riom

Profil altimétrique



Altitude min 276 m Altitude max 576 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panneaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

Sous réserve de conditions météo favorables.

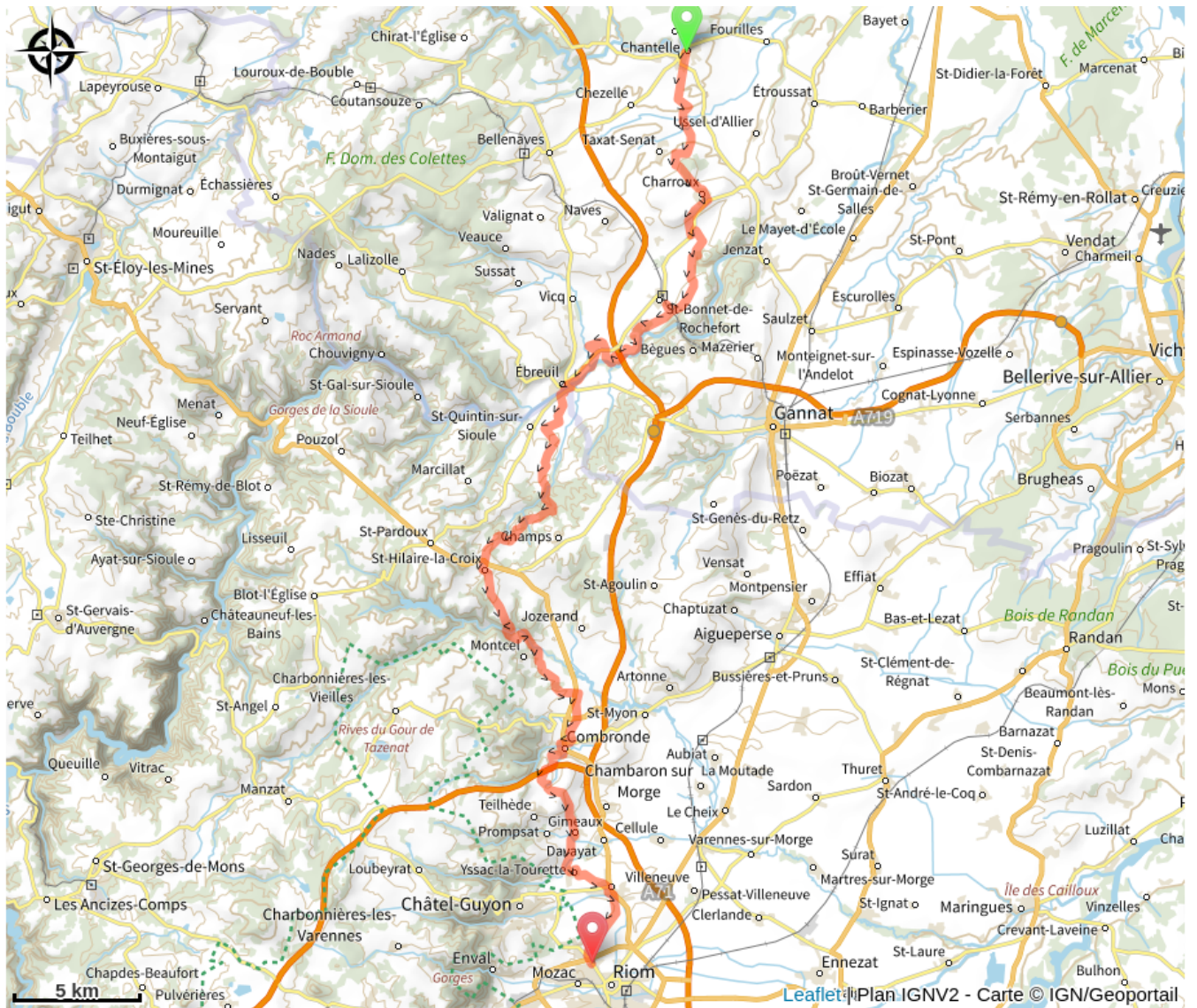
Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Page facebook : <https://www.facebook.com/GTMC.VTT>

Téléphone : 04 74 59 71 70

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Place de l'Oscambre

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>